Ville de Brignoles (83 170)
Service de la Restauration Scolaire / Direction de la Commande Publique
Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.)

AVIS D'ATTRIBUTION ET DONNEES ESSENTIELLES

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Bâtiment Annexe – 45 ter rue du Docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex- Tél. : 04.94.86.22.12 - Fax : 04.94.59.16.93. Email : dcp@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

Objet du marché: . Fourniture de produits jetables pour le service restauration collective sur 3 ans.

Mode de passation : Accord-cadre à procédure adaptée conclu suivant les dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-5 et R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique.

Type de marché : Marché de fournitures
Caractéristiques du marché :
Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire passé sous la forme d'un marché public de fournitures à bons de commande sans minimum et avec un maximum de commande fixé en quantités (voir DQE), sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.
Ce marché a pour objet la fourniture de produits spécifiques à la restauration scolaire comprenant des produits en bois, carton, en ouate, de protection et de nettoyage. Tous les articles proposés doivent être agréés aux contacts alimentaires.
Le marché commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois dans la limite du maximum de commande prévu. Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 36 mois.
Pour information le marché actuel se terminera le 05 mars 2020.
A titre indicatif, la dépense annuelle moyenne sur les 3 dernières années est d'environ 4 500 € TTC
Ce marché comporte une solution de base et une solution alternative obligatoire (variante).
Les soumissionnaires devront répondre aux deux solutions (voir article premier du C.C.A.P).
Les candidats proposeront dans le B.P.U/D.Q.E « offre avec objectifs environnementaux » des produits permettant le même résultat que les produits listés dans le B.P.U/D.Q.E « offre de base », mais en prenant en considération des critères environnementaux écologiques.
Les produits proposés par les soumissionnaires devront répondre aux exigences de l'Eco label français ou européen et respecter les dispositions de la loi Egalim n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous et notamment l'interdiction applicable à compter du 1er janvier 2020, d'utiliser certains produits plastique à usage unique, comme les couverts, pailles, touillettes, assiettes jetables, plateaux repas,..
Classification CPV : 39222100-5 (Fournitures jetables pour restauration
Code NUTS : FRL05
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Qualité des fournitures : 45% - Prix des fournitures : 45% - Délai de livraison : 5% - Colisage et Conditionnement : 5%
Nombre total d'offres reçues : 3
Titulaire: Le marché a été attribué à la société IGUAL à VILLENEUVE LES MAGUELONE (34750)
Date d'attribution : le : 12/06/2020
Date de notification : le : 12/06/2020
Numéro de marché : 14 / 2020
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr
Date d'envoi à la publication : le 06/07/2020